



Succession trop longue et tutelle

Par **Morisset cathy**, le 11/07/2017 à 13:58

Bonjour

La succession de mon père est en cours depuis 6 ans et demi chez le notaire. Ce notaire est le successeur de celui de mes parents . Malgré les démarches multiples, la saisie à deux reprises du président de la chambre notariale du département, le dossier n'avance pas.

Depuis 2015 ma mère est sous tutelle . Je suis son tuteur mais une tutelle extérieure a été nommée pour la représenter dans la succession de mon père.

Ma question est de savoir si en temps que tuteur je peux faire transférer le dossier de succession de mon père chez un autre notaire ou si je dois demander l'autorisation au juge des tutelles ?

Ai je un autre recours pour qu'un notaire compétent puisse prendre en compte ce dossier ?

Merci